

Convocation faite le 14 janvier 2021

Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Saturnin Du Limet, dûment convoqué, à la salle de la Métairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BEDOUE, Maire.

Etaient présents : BEDOUE Gérard, DUTHEIL Olivier, HOGRET Yoann, COURCIER Delphine, CORMIER Catherine, BODIER Robert, JANITOR Angelina, RICHARD Mickaël, CHABOT Freddy, BRETON Jérémy, MOISY Stéphane, CELLIER Lydia.

Absents et excusés : MADIOT Isabelle, GOHIER Arnaud, ROGER Steve.
M. Robert BODIER est élu secrétaire de séance.

Tarifs communaux **Salle de la Métairie**

Vu la délibération en date du 23 janvier 2020 fixant les tarifs de location de la salle de la Métairie pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de location de l'année 2021 en 2022 soit :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	150.00 €	90.00 €
Jusqu'à 19 h	107.00 €	62.00 €
De 19 h à 2 h	120.00 €	71.00 €
Week-end	225.00 €	134.00 €
Réveillon St Sylvestre	240.00 €	141.00 €
Vin d'honneur	-----	44.00 €

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 50 % du montant de la location est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 20.00 €.

Salle des Loisirs

Vu la délibération en date du 23 janvier 2020 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de location de l'année 2021 en 2022 soit :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
Toute la journée, jusqu'à 2 h	298.00 €	179.00 €
Jusqu'à 19 h	159.00 €	97.00 €
De 19 h à 2 h	184.00 €	108.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 2 h	413.00 €	247.00 €
Week-end : du vendredi 14 h au dimanche 19 h	527.00 €	317.00 €
Réveillon St Sylvestre	458.00 €	271.00 €

(1) Réduction de 40 %

- Facturation de la vaisselle cassée ou fêlée suivant tarif fixé par délibération du 25 janvier 2018
- Un acompte de 30 % est demandé à la réservation.
- Un forfait de 17 € sera demandé lorsque les lumières extérieures resteront allumées.
- Taux horaire facturé lorsque la salle ne sera pas rendue dans un état correct : 20.00 €
- Une remise exceptionnelle de 80 € (non cumulable avec le tarif « habitants de la commune ») sera accordée à l'utilisateur lorsque ce dernier prendra un traiteur de la commune avec une location minimum d'une journée.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 19 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler la vaisselle de la salle des loisirs et souhaitait que dorénavant les utilisateurs de la salle s'orientent vers de la location de vaisselle.

Tarifs : Chapiteaux

Vu la délibération en date du 23 janvier 2020 fixant les tarifs de location de location des chapiteaux pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de location de l'année 2021 en 2022 soit :

Utilisation	Hors commune	Habitants de la commune
1 chapiteau	71.00 €	44.00 €
2 chapiteaux	119.00 €	71.00 €
Chauffage	37.00 €	37.00 €
Parasol chauffant (l'unité)	17.00 €	17.00 €

Le conseil municipal précise que le chauffage fioul est loué avec le plein du réservoir et que la quantité de carburant consommée sera facturée à l'utilisateur.

Il est rappelé que l'utilisation des chapiteaux par les particuliers est liée à la location de la salle des loisirs ou de la salle de la Métairie.

Installations à l'étang communal

Vu la délibération en date du 21 janvier 2016 fixant les conditions de location des installations à l'étang communal,

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs soit :

➡ Location de l'abri, des WC avec l'électricité et l'eau..... 15.00 € la journée

Ces locations sont réservées aux habitants de la commune et ne pourront aller au-delà de 19 heures.

Concession dans le cimetière

Vu la délibération en date du 23 janvier 2020 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Le conseil municipal, après délibération, maintient les tarifs pour l'année 2021 soit :

- Concession trentenaire de terrain de 2 m2..... 41.00 €
- Concession trentenaire de terrain de 3 m2..... 69.00 €
- Concession trentenaire columbarium..... 154.00 €

Droit de place

Le conseil municipal décide de supprimer le droit de place pour les établissements de débits de boisson occupant le domaine public à usage commercial.

Jardins communaux

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 fixant la location à compter du 1^{er} janvier 2017 à 25.00 € par an,

Le conseil municipal, après délibération, fixe à 20 € la location par parcelle et par an.

Engagement des dépenses d'investissement Budget commune – N°2021-01

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à liquider, mandater avant le vote du budget 2021 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 (hormis les dépenses afférentes au remboursement de la dette) soit 145 867.92 € les crédits ouverts en 2020 étant de 583 471.68 €.

Les crédits seraient affectés comme suit :

- 2132 Immeuble de rapport	40 000.00 €
- 2031 Frais d'études	10 000.00 €
- 2128 Agencement, aménagements	10 000.00 €
- 2188-53 Autres immo corporelles Salle Mét.....	5 000.00 €
- 2188-35 Autres immo corporelles.....	10 000.00 €
- 2315-51 Voirie	10 867.92 €
- 2135-20 Installations générales.....	20 000.00 €
- 2138-20 Autres constructions	40 000.00 €

Droit de préemption urbain – N°2021-02

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle cadastrée section ZIn° 87 (9, Lotissement de l'Ouzeraie),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

Modification du PLU de la commune de La Selle Craonnais– N°2021-03

Le Plan Local d'Urbanisme de La Selle Craonnaise a été approuvé le 15 décembre 2016. La commune a décidé de procéder à une modification de son document d'urbanisme, suite à l'avis du service contrôle de légalité de l'Etat sur le dossier du PLU approuvé en 2016 :

- Réécriture des règles d'emprise au sol maximale des constructions en UB et AU pour plus de cohérence
- Repérage des bâtiments en zones A et N pour lesquels le règlement permettra un changement de destination sous conditions
- Mettre en cohérence le figuré « bâtiment remarquable » entre le plan de zonage et sa légende
- Modification du règlement des zones A et N
- Modification du contour des secteurs relevant de l'assainissement collectif

Etant limitrophe de la commune de La Selle Craonnaise, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du PLU qui sera prochainement soumis à enquête publique.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de La Selle Craonnaise.

Devis

→ Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment 20, rue Principale en 2 logements locatifs

Proposition d'honoraires d'Anthony MORIN, architecte :

- Visite des lieux, relevés complémentaires sur site, plans informatiques 3D de l'état actuel à l'échelle 1/100 : **2 000.00 € HT**
- Présentation de 2 solutions sous forme d'esquisses accompagnées d'une première estimation de travaux : **3 000.00 € HT**

Le conseil municipal valide la proposition faite par A. MORIN, architecte.

→ Entretien des haies – Devis de la SARL DELHOMMEL de Craon

Libellé	Q.	PU	Remise	Prix HT
Taille des haies couteaux sur lamier	14 H	81.00	6.00 %	1 065.96 €
Elagage scies sur lamier	1 H	86.00		86.00 €
Eco-broyage	1,00	76.00		76.00 €
Broyage avec épareuse	1 H	65.00		65.00 €

Soit un total HT de 1 292.96 € (1 551.55 € TTC)

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise DELHOMMEL.

→ Réfection de caniveaux face au restaurant – Devis de l'entreprise Chazé TP pour un montant HT de 6 860.40 €

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CHAZE TP mais demande à Monsieur le maire de renégocier le montant du devis.

Divers

- SAS Oudon Biogaz – Livré-La-Touche

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire enquêteur sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « politiques publiques », onglet « environnement, eau et biodiversité, puis « installations classées agricoles », « autorisation ».

- Rappel : Projet du Parc des Hunaudières : Une réunion de présentation des différents projets aura lieu le mercredi 27 janvier 2021 à 20 h 30 à la salle de la Métairie.

Date de la prochaine réunion : jeudi 25 février 2021

